



insultes ,humiliation et violation de la vie privée

Par **auerhman**, le **11/05/2010** à **17:27**

Bonjour ,

Je suis mariée depuis 25 ans avec un homme que je respecte beaucoup et que j apprécie mais la vie ,pas les mêmes passions (lui le ski ,les longues randonnées ,moi la pêche , la mer ,bateau..)

Au lieu de divorcer ,on a été spontanément intelligents en choisissant la formule suivante :chacun chez soi en gardant le patrimoine familial et continuer à offrir à notre fille unique(qui a déjà 20 ans) le même cadre de vie .J ai gardé la maison et lui s en ait offerte une autre .

Aucun regard ni critique sur ma vie privé et moi non plus .Cela fait 5 ans déjà .

Cela fait maintenant 4 ans que je suis avec un autre homme que le pere de ma fille connait et respecte .Mais là c est l EX de mon ami qui depuis longtemps me provoque mais je ne donnais aucune prise puis nous avons rien de commun à tous les niveaux.Elle a eu un malentendu avec mon ami (ils ont 2 enfants et c est la mère qui a la garde.)Elle a eu une étincelle de folie (oui je dirai cela)

Elle a écrit au juge des affaires familiales les choses suivantes

-que je ne suis même pas divorcée.

-ma fille est maltraité par cette situation et je la mal traite(ça saurait)

-que je reçois 1 fois par an le père(il habite loin) de ma fille dans ma residence secondaire en compagnie de ses enfants et mon ami

-que même je dors à côté de "mon mari"disons ,il est traité de mari complaisant dans ce cas là.Une vraie honte .

Je suis choquée et révoltée ,ma fille a pris cela avec un rire mais ça ne me fait pas de tout rire .J ai senti cela comme un viol moral et du contrat moral avec le pere de ma fille et ma vie privé.

Mon ami a réglé vite l affaire des enfants mais il reste aussi scandalisé que moi ..Comment ose t elle faire cela ? comment ose t elle dire ou écrire cela? comment ose t elle nous traiter de cette manière? pourquoi? pourquoi même trainer notre nom de famille chez un juge ? on a rien à se reprocher mais il faut sortir les dents et les haches de guerre pour dire "ça c est un vrai divorce??? WWWAAA

Trouver un terrain d entente sans divorcer est un délit?

Je me sens humiliée et très touchée .J ai toujours bien reçu ses enfants quand ils viennent ,je leur donnais le meilleur que j ai pu .

Je pense porter plainte mais je n ai jamais eu affaire à la justice.

J avoue que je me sens déçue et triste .Donnez moi vos avis et merci infiniment.Bien Cordialement

Par **rosanita**, le **12/05/2010** à **18:03**

Madame,

Dites stop, s'il le faut, ayez le courage de porter plainte auprès de la police, ou déposer une main courante au moins auprès de la police

Allez voir des associations qui aident les victimes de violence.

Apportez des attestations sur l'honneur de vos amis qui témoignent que vous êtes une bonne mère,

L'atteinte à la vie privée est protégée par l'article 9 du Code civil, et allez vous renseigner auprès d'avocats qui donnent des consultations gratuite.

La main courante voire la plainte pour atteinte à la vie privée, ou dénonciation calomnieuse, diffamation,

Soyez forte.

Dites stop.

Et défendez-vous.

Bon courage.

Rosanita